

Dans le secteur des vacances

La Fédération des Foyers Ruraux est habilitée à organiser la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Elle coordonne et soutient la mise en place des différents centres aérés et camps organisés par les Foyers Ruraux du Département.

Aide à la formation



Conseil Général : Une aide de 70 € par stages, sous conditions de ressources, est accordée.

Contact : 03 83 94 56 81

Mail : eps@cg54.fr



La Caisse Nationale des Allocations Familiales accorde sans conditions de ressources, une aide de 91 euros. Un imprimé est à retirer à la CAF 54.

Contact : 0810 255 410

WWW.caf.54.fr



D'autres aides peuvent parfois exister : foyer rural local, mairie, communauté de communes, jeunesse et territoire, CE ...

Contactez nous : 03 83 31 10 35

Le B.A.F.A.

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A) est un brevet national délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Il permet d'encadrer les centres de vacances et de loisirs. Pour obtenir ce diplôme, il est nécessaire, dans un délai de 30 mois, de suivre 3 stages dans l'ordre suivant :

- ▶ Un stage de formation théorique
- ▶ Un stage pratique en situation
- ▶ Un stage d'approfondissement

Pour s'inscrire il est nécessaire d'obtenir un numéro d'identifiant Jeunesse et Sports

Rendez-vous sur le site :

<http://www.bafa-bafd.gouv.fr>

Puis dès que vous obtenez ce numéro à 6 chiffres et 4 lettres, vous retournez le bulletin d'inscription à la Fédération :



DEVENEZ ANIMATEUR AVEC LES
FOYERS RURAUX
DE MEURTHE ET MOSELLE

BAFA BASE 2019

**1ÈRE PARTIE DU BAFA
DIMANCHE 7 AU 14 AVRIL**

**VIGNEULLES LES
HATTONCHÂTEL (55)**



1. Le Stage de Formation Théorique

L'objectif de cette session est de vous faire découvrir les fonctions d'animateur, les différentes formes de Centres de Vacances et de Loisirs et les publics qui y sont accueillis.

Durée

8 jours pendant les vacances de printemps

Conditions d'inscriptions

17 ans révolus le premier jour du stage

Contenu du stage

Connaissance de l'enfant, de l'adolescent et des différents publics.

Recherche, création, expérimentation de jeux et d'activités diverses (veillées, activités, grands jeux, sports, chants...).

Vie de groupe, réglementation, législation.

Déroulement

En internat. Il est indispensable de participer à l'ensemble du stage.



2. Le Stage Pratique

14 jours à effectuer dans une colonie, un camp ou un CLSH.

Le délai pour effectuer ce stage est de 18 mois après le début de la formation théorique.

Attention : Multipliez des contacts dès maintenant dans votre village, sur votre secteur, auprès des centres de vacances que vous connaissez

3. Le Stage d'Approfondissement

Le stage d'approfondissement permet de faire le point sur sa formation mais aussi de découvrir de nouvelles activités et d'en perfectionner d'autres. Nos stages d'approfondissement ont avant tout une vocation généraliste. Cette vocation généraliste n'exclue pas cependant la présence de certaines dominantes.

Durée

6 jours pendant les vacances d'octobre

INSCRIPTION BAF : IMPORTANT

Ne renvoyez pas le bulletin(ci-joint) à la Fédération tant que vous êtes pas allé sur le site de Jeunesse et Sport pour vous inscrire et que vous n'avez pas récupéré votre numéro : 6 chiffres- 4 lettres.

D'autre part : accompagnez le bulletin d'une photo d'identité (format 35x45). ne la collez pas sur le bulletin



Tarifs et Inscriptions

STAGE DE BASE

Adhérents Foyers Ruraux : 430

Non adhérents Foyers Ruraux : 530 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e) le :

Portable :

@ :

Numéro Jeunesse et Sport :

Avez-vous un stage pratique cet été ?



OUI



NON

Lieu, organisateur et nature du stage pratique (ACM / centre de vacances...)

A retourner le plus rapidement possible.

LES FOYERS RURAUX

5, rue Victor Hugo

54770 BOUXIERES AUX CHÊNES

tél. : 03 83 31 10 35

fred.mortal@foyersruraux54.org

Informations sur le site :

<http://www.foyersruraux54.org>